



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 MARS 2022

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en séance extraordinaire, en Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gilles MAITRE, Adjoint.

Présents ; MAITRE Gilles, GIANORA Gérard ; BACAER Julien, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, PONCET Jean-Michel, RODOT Bertrand, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie ; VULLIEZ Fabien –

Excusés : BERTHAUD Emmanuel, pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

RIVOIRE JACQUINOT Carole, pouvoir donné à De COURTIVRON Gilles

UNY Fanny

Absente : MICHEL Ketty

Absents pour risque de conflit d'intérêt : LEROY Christian, JAILLET Françoise, ROCHET Annie

Secrétaire : BACAER Julien

1/ ACHAT du BATIMENT de l'ANCIEN EHPAD – DECISION FIXANT LE PRIX D'ACQUISITION :

Monsieur Gilles MAITRE, 2^{ème} adjoint, précise au conseil municipal, que Monsieur le Maire, également président du conseil d'administration de l'EHPAD a pris le 9 mars 2022 un arrêté de déport le concernant pour toute question relative à la décision d'acquisition du bâtiment de l'ancien EHPAD de CUISEAUX sis 1 rue du Repos. Ceci afin d'éviter tout conflit d'intérêt éventuel. Gilles MAITRE informe donc le conseil qu'il suppléera le Maire sur ce sujet. Il ajoute encore que Mmes Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe et Annie ROCHET, 3^{ème} adjointe et membres du CA de l'EHPAD n'assisteront pas aux délibérations pour préserver la probité de celui-ci.

Monsieur Gilles MAITRE rappelle au conseil municipal que le 25 février 2021 Monsieur le Maire avait rédigé un courrier à destination de la direction de l'EHPAD afin soumettre l'intention de la commune d'acquérir l'ancien bâtiment de l'EHPAD pour la somme de 545 000 euros moins 10% soit 490 500 euros.

Mais à la suite de la visite des conseillers municipaux, des écarts avaient été constatés dans la disponibilité du bien et le conseil avait décidé par délibération n°2022-1 du 27 janvier 2022 d'acquérir le bâtiment pour 470 000 euros, sous réserve de l'acceptation de cette proposition par le conseil d'administration de l'EHPAD.

Le 7 mars dernier s'est tenue le conseil d'administration de l'EHPAD qui n'a pas souhaité se prononcer sur l'offre faite par le conseil municipal et a chargé Madame la directrice de renégocier l'amélioration de la proposition d'achat par la Commune.

Suite aux remarques de Mme la directrice de l'EHPAD dont certaines étaient justifiées, Gilles MAITRE dit qu'il apparaît opportun de revoir la position de la Commune à la hausse et de proposer le rachat du bâtiment au prix de 480 000 euros, hors frais de notaire.

Il précise que ce financement avait déjà fait l'objet d'une inscription au budget prévisionnel 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,

DECIDE de proposer d'acquérir le bâtiment de l'ancien EHPAD de CUISEAUX pour la somme de 480 000 euros.

CHARGE Monsieur Gilles MAITRE des formalités afférentes à la finalisation de cette opération.

La séance est levée à 19h10

Le secrétaire,

Julien BACAER



CUISEAUX, le 17 mars 2022



L'Adjoint,

Gilles MAITRE

